Opération tranquillité vacances

Si vous prévoyez de partir en vacances, la Ville vous accompagne — non pas dans vos bagages, mais en veillant à la tranquillité de votre séjour.
Comme chaque année, l'opération Tranquillité Vacances est reconduite. Elle permet aux habitants qui le souhaitent de bénéficier d'une surveillance de leur domicile par la Police Municipale pendant leur absence.

Durant toute l'année, vous pouvez bénéficier d'une surveillance de votre habitation par la Police Municipale, dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances.

Pour profiter de ce service, il vous suffit de vous rendre au poste de Police Municipale ou à l'Hôtel de Ville, et de remplir le formulaire dédié.

Bel été à toutes et tous !

Quelques conseils pratiques avant votre départ

Attention aux cambriolages !

- Ne laissez pas vos volets fermés en permanence : demandez à un voisin de les ouvrir régulièrement.
- Installez une alarme : certains systèmes sont très dissuasifs.
- Faites relever régulièrement votre boîte aux lettres.
- Réalisez un inventaire de vos biens (photographies, numéros de série, factures, etc.).
- Utilisez une minuterie pour l'éclairage intérieur.
- Ne laissez aucun message sur votre répondeur indiquant votre absence.

En cas de cambriolage : les bonnes procédures

- Faites un inventaire précis des biens volés ou endommagés, avec si possible les numéros de série, références et factures.
- Préparez les photographies de vos objets ou bijoux volés.
- Déposez plainte auprès d'un service de police ou constituez-vous partie civile devant le Tribunal judiciaire.
- Déclarez le sinistre à votre compagnie d'assurance dans un délai de 48 heures.

Documents
Opération tranquillité vacances
Liens utiles
Formulaire en ligne
Contact

Police municipale

Tél. 01 34 46 72 00
Port. 06 22 65 11 60